

➔ ANNEXE 1, CAHIER 3 :

**COMPOSITION DU GROUPE DE
CONCERTATION LOCALE SAINT
MAURICE & BUSSANG,**

**LISTE DES REUNIONS DE
CONCERTATION**

COMPOSITION DU GROUPE DE CONCERTATION LOCALE SAINT MAURICE ET BUSSANG

Qualité	Intitulé
maître d'ouvrage interdépartemental	Sous-Préfecture de Guebwiller
maître d'ouvrage	Sous-Préfecture de Saint-Dié
maître d'ouvrage	Préfecture du Département des Vosges
opérateur	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
opérateur	Office National des Forêts
administration	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Vosges
administration	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Vosges
administration	Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine
agriculture	Chambre d'Agriculture des Vosges
association	Conservatoire des Sites Lorrains
association	Groupe Tétras Vosges
élu	Conseiller Général 88 Canton de Le Thillot
élu	Conseiller Général 88 Canton de Saulxures-sur-Moselotte
élu	Commune de Bussang
élu	Commune de Fresse sur Moselle
élu	Commune du Ménil
élu	Commune du Thillot
élu	Commune de Saint Maurice sur Moselle
élu	Commune de Ventron
entreprise bois	Collin Jurassienne
entreprise bois	Exploitant forestier
entreprise tourisme	Hôtel Restaurant Ermitage
expert	Monsieur Mougel Yvan
gestionnaire	GAEC du Vergis
gestionnaire	Syndicat intercommunal des eaux
gestionnaire / propriétaire	SARL Rouge Gazon
gestionnaire / propriétaire	SMIBA
sports et loisirs	Association de Vol Libre
sports et loisirs	AZUREVA
sports et loisirs	SARL Evasion nature
sports et loisirs	Camping Le domaine de Champé
sports et loisirs	Centre Hippique du Ballon d'Alsace
sports et loisirs	Club Vosgien Bussang-Saint-Maurice
sports et loisirs	Foyer Vosges Ski Nordique
sports et loisirs	GIC des Hautes Vallées Moselle-Moselotte
sports et loisirs	Fédération départementale des Chasseurs des Vosges
sports et loisirs	Station de ski La Bouloie

Qualité	Intitulé
sports et loisirs	Syndicat National des Accompagnateurs de Montagne
sports et loisirs	Fédération motocyclisme des Vosges

Liste des réunions natura 2000 Hautes-Vosges depuis le 4 octobre 2001, date du 1^{er} comité de pilotage Hautes-Vosges

Date	Thème	Secteur concerné	Personnes invitées	Objectifs
4/10/2001	comité	Tous secteurs	Membres du comité de pilotage interdépartemental des sites natura 2000 Hautes Vosges	Présentation de la démarche natura 2000, organisation de la concertation et calendrier prévisionnel
14/10/2001	comité	Tous secteurs	équipe projet natura 2000 (Parc, ONF, Chambre d'agriculture 668, CSL, DIREN)	base de données gestion ONF / Parc, cartographie des habitats naturels
26/10/2001	comité	Tous secteurs	équipe projet natura 2000 (Parc, ONF, Chambre d'agriculture 668, CSL)	élaboration d'un cahier des charges pour le diagnostic chasse, politique de communication, état de conservation des forêts
11/04/2002	comité	Tous secteurs	équipe projet natura 2000 (Parc, ONF, Chambre d'agriculture 668, CSL, DIREN)	protocole d'évaluation de l'état de conservation des forêts
08/02/2002	comité	Tous secteurs	équipe projet natura 2000 (Parc, ONF, Chambre d'agriculture 668, CSL, DIREN)	diagnostic chasse, agriculture, espèces d'intérêt communautaire, canevas type des document d'objectifs, lettre d'information Hautes-Vosges natura 2000
14/06/2002	comité	Tous secteurs	équipe projet natura 2000 (Parc, ONF, Chambre d'agriculture 668, CSL, DIREN)	calendrier des prochaines réunions, état des lieux socio-économique des forêts
19/08/02	vol libre	Tous secteurs	Fabien DUPONT, Stéphan ZIMMERMANN (PNRBV) Rémi DELACOTE, Pierre HOERDT, Rémi KAUFMANN (Vol libre 68)	liste des sites concernés, enjeux liés à la pratique du Vol libre sur le Massif
20/12/02	agriculture	Tous secteurs	Parc, techniciens et élus montagne de la Chambre d'Agriculture 68	diagnostic agriculture et Hautes Chaumes, définition des enjeux à l'échelle Hautes Vosges, discussion / 1ers objectifs de conservation
24/01/2003	agriculture, forêt	Tous secteurs	équipe projet natura 2000 (Parc, ONF, Chambre d'agriculture 668, CSL, DIREN)	préparer la réunion du 28,02, valider le diagnostic chasse et proposer les 1ères orientations de gestion sylvicole et cynégétique

Parc naturel régional des Ballons des Vosges, juin 2006.

Document d'objectifs Natura 2000, site des Hautes Vosges, 2006 – 2011. Secteur Saint Maurice et Bussang

Cahier 3 : annexes administratives et données bibliographiques.

Date	Thème	Secteur concerné	Personnes invitées	Objectifs
28/01/2003	agriculture	Tous secteurs	DIREN, DDAF, Chambres d'Agriculture, Alsace Nature, LPO, ADT	valider l'état des lieux écologique et socio-économique, proposer des actions à mettre en œuvre
20/03/2003	comité	Tous secteurs	équipe projet natura 2000 (Parc, ONF, Chambre d'agriculture 668, CSL, DIREN)	préparation du bureau de programmation chasse / forêt du 28 mars
06/03/2003	forêt gibier	Tous secteurs	Parc, Fédérations des chasseurs, ONF, CRPF, DIREN, Chambre d'Agriculture 68, CSL	définition des grandes orientations de gestion forestière et cynégétique Hautes Vosges
28/03/2003	forêt gibier	Tous secteurs	Parc, Fédérations des chasseurs, ONF, CRPF, DIREN, DDAF, DRAF, Chambres d'Agriculture, CSL, Interprofession du Bois, GTV, LPO, Alsace Nature	validation des grandes orientations de gestion forestière et cynégétique Hautes Vosges
30/04/2003	forêt gibier	Tous secteurs	Parc, ONF, ensemble des forestiers concernés par natura 2000 côté haut-rhinois	Présentation de l'état des lieux de la gestion sylvicole, des orientations de gestion sylvicole et cynégétique
14/05/2003	Agriculture, forêt, chasse	Tous secteurs	Bureau technique de programmation (Parc, Chambre d'Agriculture, CSL, ONF, DIREN, Préfectures 68, 70, 88, 90, Sous Préfecture de Guebwiller)	Préparation du 2 ^{ème} COPIL Hautes Vosges du 27 mai 2003
15/05/2003	Agriculture, forêt, chasse	Tous secteurs	Comité syndical du Parc	Présentation de l'état des lieux de la gestion sylvicole, cynégétique et agricole, des objectifs de gestion durable sur les sites Hautes-Vosges
23/05/2003	Agriculture, forêt, chasse	SMB	Elus de Saint Maurice sur Moselle, Bussang et Fresse sur Moselle	Présentation de l'état des lieux de la gestion sylvicole, cynégétique et agricole, des objectifs de gestion durable sur les sites Hautes-Vosges
27/05/2003	comité	Tous secteurs	Membres du comité de pilotage interdépartemental des sites natura 2000 Hautes Vosges	Présentation et validation des orientations de gestion durable en matière agricole, cynégétique et sylvicoles
12/09/2003	comité	Tous secteurs	équipe projet natura 2000 (Parc, ONF, Chambre d'agriculture 668, CSL, DIREN)	Calendrier des concertations pour fin 2003, calibrage des docobs, journal natura 2000 Hautes Vosges, ZPS, site internet natura 2000
21/09/2003	Rivières, poissons	Tous secteurs	M. Reininger & Herbercht (CSP), Fabien Dupont (Parc des Ballons)	Problématiques liées aux cours d'eau et lacs du site natura 2000 Hautes Vosges
7/11/2003	agriculture	Tous secteurs	M. Mollard & Daval (Chambre d'Agriculture 68), M. Michel (Parc des Ballons)	Partenariat Parc / Chambre d'Agriculture N2000

Parc naturel régional des Ballons des Vosges, juin 2006.

Document d'objectifs Natura 2000, site des Hautes Vosges, 2006 – 2011. Secteur Saint Maurice et Bussang

Cahier 3 : annexes administratives et données bibliographiques.

Date	Thème	Secteur concerné	Personnes invitées	Objectifs
09/01/2004	tourisme	Tous secteurs	PNRBV, Accompagnateurs en montagne du massif des Vosges	Table ronde sur le thème « la nature en hiver et son environnement dans le massif des Vosges »
15/03/2004	tourisme	SMB	Club Vosgien (M. Vannson, M. Gegout & M. Valroff), ONF (Melle Vergnon & M. Mougin), PNRBV (M. Dupont)	Présentation de la démarche natura 2000
15/03/2004	chasse	SMB	Chasseurs concernés par natura 2000 (ZSC et ZPS), M. Bové (Président du GIC), ONF (Melle Vergnon & M. Mougin), PNRBV (M. Dupont)	Présentation de la démarche natura 2000 et discussion sur les orientations de gestion durable en matière de chasse
29/03/2004	comité	SMB	membres du groupe de concertation locale Saint Maurice et Bussang	1ère réunion du groupe de concertation locale du secteur de St Maurice et Bussang, à Bussang
01/04/2004	tourisme	Tous secteurs	équipe projet natura 2000 (Parc, ONF, Chambre d'agriculture 68, CSL, DIREN) + DDJS 88, 68, 70 & 90	Diagnostic tourisme Hautes Vosges, propositions d'orientations de gestion durable en matière de tourisme, de sports et de loisirs
05/05/2004	tourisme	Tous secteurs	Groupe tourisme : Parc, ONF, DDJS, ADT & CDT, DIREN, CG, DDE, Fédérations Départementales des Chasseurs, AEDMV, CSL, Groupe Naturaliste de Franche Comté, Alsace nature, GTV, LPO, Syndicat des Accompagnateurs en Moyenne Montagne, Fédération Française Montagne et Escalade 68, Fédé du Club Vosgien, A.I.M.V., Comité Départemental Olympique et Sportif 68, Club Alpin, Comités Départementaux de Vol Libre, Comité Régional des Vosges de Ski	Diagnostic tourisme Hautes Vosges, propositions d'orientations de gestion durable en matière de tourisme, de sports et de loisirs
5/06/2004	comité	SMB	membres du groupe de concertation locale St Maurice et Bussang	2 ^{ème} réunion du groupe de concertation locale : terrain
15/06/2004	comité	Hautes Vosges	membres du comité de pilotage interdépartemental des sites natura 2000 (ZSC) des Hautes Vosges	3 ^{ème} réunion du COPIL Hautes Vosges : validation des documents d'objectifs sectoriels Tête des Faux et Deux Lacs – objectifs de gestion durable en matière de tourisme, de sports et de loisirs
27/08/2004	ZPS	Hautes Vosges	ONF 68, Parc, Groupe Tétrás Vosges	Orientations de gestion dans les ZPS haut-rhinoises

Date	Thème	Secteur concerné	Personnes invitées	Objectifs
16/09/2004	sports	Hautes Vosges	M. Pierson (Président Fédération Courses d'Orientation 68)	Orientations tourisme Hautes Vosges, zonages ZPS
30/09/2004	comité	Tous secteurs	équipe projet natura 2000 (Parc, ONF, Chambre d'agriculture 668, CSL, DIREN)	Orientations de gestion ZPS
11/10/2004	Forêt, tourisme etc	SMB	M. Mougél (Groupe Tétrás Vosges), M. Dupont (Parc des Ballons)	Etat des lieux des populations de Tétráonidés sur le secteur, enjeux
13/10/2004	tourisme	Hautes Vosges	Mme Luttenbacher (ADT), M. Dupont & Michel (Parc des Ballons)	Réécriture des orientations de gestion durable en matière de tourisme, de sports & loisirs sur les sites natura 2000 des Hautes Vosges
22/10/2004	ZPS	Hautes Vosges	Jean Pierre Renaud (ONF 68), Aurélie Vergnon (ONF 88), Sophie Giraud (ONF Franche-Comté), Françoise Preiss & L.M. Nageleisen (GTV), F. Dupont & C. Michel (Parc des Ballons), J.M. Valdenaire (Diren Franche-Comté)	Critères de définition des vocations (rouge, jaune, vert) dans la ZPS
15/11/2004	divers	SMB	Aurélie Vergnon & Didier Mougín (ONF 88), F. Dupont (Parc des Ballons)	Premières propositions d'actions à mettre en œuvre sur le secteur SMB
18/11/2004	Tourisme	Hautes Vosges	Mme Luttenbacher & M. Klinkert (ADT), M. Dupont & Michel (Parc des Ballons)	Discussion sur la proposition de réécriture des orientations de gestion durable en matière de tourisme, de sports & loisirs sur les sites natura 2000 des Hautes Vosges
19/11/2004	Divers	SMB	M. Richardin (Maire de Bussang), M. Kopp (Maire de St Maurice sur Moselle), M. Lambert (Maire du Ventron), Aurélie Vergnon & Didier Mougín (ONF 88), F. Dupont & C. Michel (Parc des Ballons)	Discussion sur les premières propositions d'actions à mettre en œuvre sur le secteur SMB
23/11/2004	comité	Tous secteurs	équipe projet natura 2000 (Parc, ONF, Chambre d'agriculture 668, CSL, DIREN)	orientations de gestion durable en matière de tourisme, de sports & loisirs sur les sites natura 2000 des Hautes Vosges
7/12/2004	Agriculture	SMB	F. Dupont (Parc des Ballons), M. & Mme Deybach (Ferme auberge du Drumont, commune de Bussang)	Présentation de natura 2000 et des orientations de gestion
12/01/2005	Tourisme	Hautes Vosges	M. Sadorge (Région Alsace), P. Guersen, D. Tissinier & F. Dupont (Parc des Ballons)	Présentation de la charte européenne de tourisme durable

Date	Thème	Secteur concerné	Personnes invitées	Objectifs
19/01/2005	Tourisme, agriculture	SMB	Christian & Christophe Luttenbacher (SARL du Rouge Gazon), F. Dupont (Parc des Ballons)	Orientations de gestion sur le secteur SMB (chaume des Neufs Bois, domaine de fond, activités hivernales, aménagement du parking etc.)
08/02/2005	comité	SMB	membres du groupe de concertation locale SMB	3 ^{ème} réunion du groupe de concertation locale : validation des orientations de gestion et des actions à mettre en œuvre
23/02/2005	Tourisme	SMB	M. Leduc (domaine de ski du Frères Joseph), M. Lambert (Maire du Ventron), Claude Michel (Parc des Ballons)	Renouvellement de la concession du domaine alpin, réorganisation du domaine nordique
24/02/2005	ZPS	Tous secteurs	Vincent Ganter, Norbert Schaller, Hubert Georg, Marc Muller, Jean Pierre Renaud & Boris Guérin (ONF 68), Françoise Preiss (GTV), Karine Garès, Christian Schwoehrer, Fabien Dupont, Claude Michel (Parc des Ballons), Pierre Vionnet (DIREN Alsace)	Discussion sur la hiérarchisation des enjeux biologiques liés à la conservation du Tétrás dans le Haut-Rhin
08/03/2005	tourisme	Tous secteurs	M. Gasser, Uhrweiler & Dopff (Alsace nature), F. Dupont & C. Michel (Parc des Ballons)	Discussion sur les orientations de gestion durable en matière de tourisme, sports & loisirs sur les hautes Vosges
16/03/2005	tourisme	Tous secteurs	Commissions Hautes Vosges et économie du Parc naturel régional des Ballons des Vosges	Avancement de natura 2000, proposition de mise en œuvre de la charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés
21/03/2005	tourisme	Tous secteurs	Parc des Ballons, DDJS, DRJS, DIREN, DDAF, Conseils Généraux, Conseils Régionaux, CSL, Chambre d'Agriculture, ONF, Sous Préfecture de Guebwiller	Discussion sur les orientations de gestion durable en matière de tourisme, sports & loisirs sur les hautes Vosges
31/03/2005	comité	Tous secteurs	équipe projet natura 2000 (Parc, ONF, Chambre d'agriculture 668, CSL)	Préparation du COPIL Hautes Vosges (orientations de gestion durable en matière de tourisme, sports & loisirs sur les Hautes Vosges), validation des zonages ZPS, calendrier des futures concertations
31/03/2005	comité	Tous secteurs	Bureau technique de programmation (Parc, ONF, Chambre d'agriculture 668, CSL, préfetures, Sous Préfecture de Guebwiller)	Préparation du COPIL Hautes Vosges (orientations de gestion durable en matière de tourisme, sports & loisirs sur les Hautes Vosges)
01/04/2005	chasse	Tous secteurs	GIC concernés, Fédérations Départementales des Chasseurs 68, 88, 70 & 90, DIREN, ONF	Orientations de gestion cynégétiques dans les ZPS des Hautes Vosges : discussions sur les ajustements des orientations validées dans les ZSC

Date	Thème	Secteur concerné	Personnes invitées	Objectifs
04/04/2005	tourisme	Tous secteurs	Bureau Syndical du Parc naturel régional des Ballons des Vosges	Discussion sur les orientations de gestion durable en matière de tourisme, sports & loisirs sur les hautes Vosges
27/04/2005	chasse	Tous secteurs	Fédération des chasseurs 68, Sous Préfecture de Guebwiller, ONF, Parc, DDAF, ONCFS	Discussions sur les orientations de gestion en matière de chasse dans la ZPS (ajustement des mesures validées pour la ZSC)
30/04/2005	tourisme	Tous secteurs	Fédérations de sports et loisirs 68 et 88 (comité olympique, cyclisme, ski, randonnée etc)	Discussions sur les orientations de gestion durable en matière de tourisme, sports & loisirs sur les Hautes Vosges
19/05/2005	Tourisme	Tous secteurs 88	Mme Le Loz (Comité départemental de Tourisme Equestre 88), F. Dupont (Parc des Ballons)	Présentation des orientations de gestion en matière de tourisme, sports et loisirs
20/05/2005	tourisme	Tous secteurs	Comité syndical du Parc naturel régional des Ballons des Vosges	Discussion sur les orientations de gestion durable en matière de tourisme, sports & loisirs sur les hautes Vosges
30/05/2005	chasse	Tous secteurs 88	Fédération des chasseurs 88, Sous Préfecture de Saint-Dié, ONF, Parc des Ballons, DDAF, ONCFS	Discussions sur les orientations de gestion en matière de chasse dans la ZPS (ajustement des mesures validées pour la ZSC)
31/05/2005	sylviculture	Tous secteurs	CRPF, Parc des Ballons	Discussions sur les orientations de gestion durable dans la ZPS (ajustement des mesures validées pour la ZSC)
02/06/2005	comité	Tous secteurs	membres du comité de pilotage interdépartemental des sites natura 2000 (ZSC) des Hautes Vosges	4 ^{ème} réunion du COPIL Hautes Vosges : validation des objectifs de gestion durable en matière de tourisme, de sports et de loisirs et des ajustements liés des orientations générales liées à la prise en compte de la directive Oiseaux - validation des documents d'objectifs sectoriels Petit Ballon et Tanet
6/06/2005	agriculture	Tous secteurs	Comité de pilotage parasitisme	Présentation de la synthèse bibliographique réalisée par un stagiaire de l'IUT de Colmar, projet d'enquête et perspectives d'études sur le thème du parasitisme
08/07/2005	Agriculture	Tous secteurs	Membres de la CDOA 68	Validation de zonages MAE sur les hautes chaumes
14/10/2005	divers	Tous secteurs	R. Carbiener, F. Dupont (Parc des Ballons)	Synthèse des enjeux de conservation des hautes chaumes, orientations de gestion

Date	Thème	Secteur concerné	Personnes invitées	Objectifs
20/10/2005	comité	Tous secteurs	équipe projet natura 2000 (Parc, ONF, Chambre d'agriculture 668, CSL, DIREN)	Avancement de la démarche, calendrier des concertations, plan de travail pour les ZPS hors ZSC
25/10/2005	tourisme	Tous secteurs	Comité de suivi « raquettes à neige »	Proposition d'une signalétique commune pour les itinéraires de raquette à neige, présentation des techniques de revégétalisation des domaines alpins, visite du chantier expérimental du slalom au Markstein
25/11/2005	divers	SMB	Elus de St Maurice sur Moselle, Fresse et Bussang, D. Mougin & V. Vergnon (ONF), F. Dupont & C. Michel (Parc des Ballons)	Présentation des projets de fiches actions, préparation du prochain Groupe de Concertation Locale
16/12/2005	Tourisme, divers	SMB	Maires de Le Ménil et de Ventron, T. Leduc (Frères Joseph), Claude Michel, S. Zimmermann (PNRBV), Ph. Girardin (Président PNRBV)	Projets d'aménagement du domaine alpin du Frères Joseph, Fiches actions natura 2000, limites natura 2000
11/01/2006	comité	Tous secteurs	membres du comité de pilotage interdépartemental des sites natura 2000 (ZSC) des Hautes Vosges	5 ^{ème} réunion du COPIL Hautes Vosges : validation des documents d'objectifs des secteurs Tanet (Vosges) et Petit Ballon – Informations sur la loi sur le Développement des Territoires Ruraux et ses conséquences sur natura 2000, études d'incidences.
17/01/2006	divers	SMB	Membres du conseil municipal de St Maurice sur Moselle, F. Dupont (Parc des Ballons), D. Mougin (ONF)	Présentation de natura 2000, orientations de gestion, actions programmées sur St Maurice, propositions de modifications des périmètres natura 2000
01/02/2006	divers	SMB	Membres du conseil municipal de Fresse sur Moselle, F. Dupont (Parc des Ballons), Y. Mougel & D. Mougin (ONF)	Présentation de natura 2000, orientations de gestion, actions programmées sur Fresse, propositions de modifications des périmètres natura 2000
03/02/2006	comité	SMB	Membres du Groupe de Concertation Locale du secteur St Maurice et Bussang	4 ^{ème} réunion de concertation à Le Ménil : validation des fiches actions, propositions de modification des périmètres natura 2000
22/02/2006	divers	SMB	Membres du conseil municipal de Bussang, F. Dupont (Parc des Ballons), D. Mougin (ONF)	Présentation de natura 2000, orientations de gestion, actions programmées sur Bussang, propositions de modifications des périmètres natura 2000
27/04/2006	tourisme	Tous secteurs 88	Membres du CDOS 88, F. Dupont (Parc des Ballons)	Information sur natura 2000, orientations liées à la ZPS

Date	Thème	Secteur concerné	Personnes invitées	Objectifs
10/05/2006	comité	Tous secteurs	Bureau technique de programmation (Parc, Chambre d'Agriculture, CSL, ONF, DIREN, Préfectures 68, 70, 88, 90, Sous Préfecture de Guebwiller)	Préparation du 6 ^{ème} COPIL Hautes Vosges du 10 mai 2005
10/05/2006	comité	Tous secteurs	6 ^{ème} COPIL Hautes Vosges	Bilan sur l'avancement de la démarche Natura 2000 dans les Hautes Vosges. Validation des documents d'objectifs sectoriels achevés (Markstein, Grand Ballon, massif de St Maurice et Bussang). Le projet de charte natura 2000 Hautes Vosges. Les projets de contrats natura 2000 Hautes Vosges
11/05/2006	Agriculture	Tous secteurs	Vincent Goetz & Dominique Crupel (FDSEA 68) F. Dupont (Parc des Ballons)	Présentation de natura 2000
23/06/2006	agriculture	Tous secteurs	Mme Mas & M. Peterschmitt (DDAF68), M. Michel & Eidenschenck (Parc des Ballons)	Charte natura 2000, volet agriculture
27/06/2006	tourisme	Tous secteurs	Conseil général, ADT/CDT, DDJS, ONF, CDOS etc.	Charte natura 2000, volet tourisme
29/07/2006	Comité	ZPS88	Membres du comité de pilotage ZPS massif vosgien 88	Présentation de la démarche et des orientations de gestion
9/08/2006	Divers	Tous secteurs	CNASEA, CRPF, DDAF, DIREN, ONF, Parc des Ballons	Projet de charte natura 2000, volet forêt et cahiers des charges des contrats natura 2000
30/08/2006	forêt	SMB	M. Mougine (ONF 88), M. Dupont (Parc des Ballons)	Chiffrage des projets d'actions natura 2000 sur le secteur St Maurice et Bussang, calendrier de mise en œuvre
11/10/2006	divers	Tous secteurs	M. Levaufre (DDAF 68), M. Dupont (Parc des Ballons)	Projet de charte et de contrats natura 2000
16/10/2006	comité	Tous secteurs	équipe projet natura 2000 (Parc, ONF, Chambre d'agriculture 668, CSL, DIREN)	Calendrier de la concertation, projets de charte et de contrats natura 2000, mise en œuvre des contrats forestiers
17/11/2006	forêt	SMB	M. Mougine & Mougine (ONF 88), F. Dupont (Parc des Ballons)	Projets de contrats natura 2000 sur les clairières de forêt domaniale à St Maurice sur Moselle secteur Petite Chaume), projets de travaux de restauration de jeunes hêtraies sous la Tête des bluets

Date	Thème	Secteur concerné	Personnes invitées	Objectifs
29/11/2006	forêt	SMB	M. Mougin (ONF 88), F. Dupont (Parc des Ballons)	Projets de contrats natura 2000 sur les clairières de forêt domaniale à St Maurice sur Moselle (secteur Neufs Bois)
25/01/2007	forêt	ZPS88	M. Tessier Du Cros (ONF88), Mme Preiss (GTV) ; M ; Michel & Dupont (Parc des Ballons)	Organisation de l'animation liée à la ZPS 88
1/02/2007	agriculture	Tous secteurs	DDAF 68, Chambre d'Agriculture 68, Parc des Ballons, Conseil Général 68, Région Alsace	Réunion de travail sur les nouvelles mesures agri-environnementales
9/02/2007	agriculture	Tous secteurs	DDAF 68, Chambre d'Agriculture 68, Parc des Ballons, Conseil Général 68, Région Alsace	Réunion de travail sur les nouvelles mesures agri-environnementales
20/02/2007	agriculture	Tous secteurs	CDOA Haut-Rhin	Réunion de travail sur les nouvelles mesures agri-environnementales
12/03/2007	Forêt	SMB	M. Mougin (ONF), M. Dupont (Parc des Ballons)	Zonage des vocations liées à la ZPS sur le périmètre de la ZSC

➔ **ANNEXE 2, CAHIER 3 :**

**COMPTES RENDUS DES REUNIONS
CONCERNANT LE SECTEUR SAINT
MAURICE ET BUSSANG**



Compte-rendu de réunion

Objet : Natura 2000

Groupe de Concertation Locale -
secteur Saint Maurice et Bussang

17h – 29 mars 2004 – Bussang

La première réunion Natura 2000 du secteur Saint Maurice et Bussang a eu lieu le 29 mars 2004, à 17H00, à Bussang, sous la présidence de Melle ULRICH pour le Préfet des Vosges.

Etaient présents : voir liste ci-jointe

Etaient excusés : voir liste ci-jointe

Melle ULRICH rappelle que la mise en œuvre de natura 2000 est suivie au niveau interdépartemental par le comité de pilotage Hautes Vosges, présidé par le Préfet du Haut-Rhin, nommé Préfet coordinateur pour les 4 départements concernés. Sur Saint Maurice et Bussang, il s'agit de la première réunion du comité de pilotage local (ou " groupe de concertation locale ") dont l'objectif est le suivi de la rédaction du document d'objectifs ou docob sectoriel et la préparation de la mise en œuvre, puisque la France a fait le choix original de la concertation et de la contractualisation. Cette réunion sera suivie d'autres rencontres, en particulier sur le terrain : elle ouvre le début d'un travail collectif à mener sur 2004.

Rappel du contexte natura 2000

M. Michel (Parc des Ballons) rappelle ce qu'est natura 2000.

Natura 2000 est une démarche européenne dont l'objectif est le maintien et le renforcement de la biodiversité, qui passe par la conservation d'un certain nombre d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales réputés rares ou menacés à l'échelle de l'Union Européenne. Ces habitats et espèces sont dits " d'intérêt communautaire " et sont listés dans les annexes des directives concernées (directive Habitats de 1992 et Oiseaux de 1979).

Il existe deux types de sites, qui se chevauchent sur le Massif Vosgien : des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), définies au titre de la directive Habitats, et des Zones de Protection Spéciale (ZPS), au titre de la directive Oiseaux ; le réseau natura 2000 correspond à la réunion de ces deux types de sites et l'Europe s'appuie sur ce réseau pour atteindre l'objectif fixé par la Conférence de Rio.

Les Etats membres doivent donc assurer dans ce réseau natura 2000, la conservation " dans un état favorable " des habitats et espèces ayant motivé la désignation des sites considérés, " en prenant en compte les exigences économiques, sociales et culturelles locales ".

La France a fait le choix, pour atteindre cet objectif, de rédiger pour chaque site natura 2000 un document, le document d'objectifs, et de privilégier les démarches contractuelles. L'animation de la concertation et la rédaction du document d'objectifs est confiée à une structure appelée "opérateur", qui est le Parc des Ballons pour le site des Hautes Vosges, en coopération avec l'ONF et la Chambre d'Agriculture. Ce document d'objectifs est réalisé en coopération avec les acteurs locaux et sa mise en œuvre est basée sur le volontariat. Le document d'objectifs présentera en effet un certain nombre de contrats types, appelés "contrats natura 2000" qui seront proposés aux gestionnaires, locataires ou propriétaires.

M. Michel rappelle l'organisation de la concertation sur les Hautes Vosges :

⇒ il existe un *comité de pilotage interdépartemental natura 2000* qui suit la démarche au niveau de l'ensemble des Hautes Vosges, des Ballons Comtois à la Tête des Faux : il a un rôle de cadrage et de validation officielle. Ce comité, composé de plus de 130 membres, s'est déjà réuni deux fois et a validé, le 27 mai 2003, des orientations générales pour l'ensemble du site.

⇒ le site "Hautes Vosges" couvre 19 000 ha de part et d'autres de la Crête et se découpe en 11 "secteurs" (ex : Hohneck, Saint Maurice et Bussang, etc) au niveau desquels des groupes de discussion appelés "*Groupes de Concertation Locale*" suivent la rédaction des documents d'objectifs sectoriels. Ces documents compilent les éléments de diagnostics écologiques et socio-économiques, définissent localement les objectifs de gestion durable ainsi que les actions à mettre en œuvre vue la réalité de terrain sur le secteur.

⇒ Une Zone de Protection Spéciale est superposée en partie sur le périmètre du site habitat Hautes Vosges ; elle déborde le périmètre habitat côté vosgien. Par souci d'efficacité écologique et de cohérence intercommunale au vu de certains intérêts communs, il a été proposé que les communes de Ventron, du Ménil, et du Thillot se joignent à la réflexion pour le secteur "Saint Maurice et Bussang". Les objectifs posés par le classement en ZSC et par celui en ZPS seront donc abordés en même temps.

Il s'agit aujourd'hui de la 1^{ère} réunion du *Groupe de Concertation Locale*. 3 ou 4 réunions seront encore organisées en 2004 : une sortie de terrain en mai ou juin, puis une autre réunion pour discuter des objectifs de gestion et des actions à mettre en œuvre et au moins une suivante pour valider les actions, discuter de leurs coûts et des financements à mobiliser.

Monsieur le Maire de Ventron remarque que le périmètre s'intitule aujourd'hui "périmètre de travail", ouverture de nature à rassurer les élus. Il rappelle que le montagnard vosgien devient lui-même une espèce en voie de disparition localement, en référence au vieillissement et à l'exode rural qui se poursuit. **Claude Michel** précise que le périmètre est ajustable à la marge, et que le travail annoncé porte sur la définition des objectifs, des mesures de gestion et de l'accompagnement des projets. Il redit également que Natura 2000 doit contribuer au maintien des activités humaines conformément aux textes français, et s'inscrit dans le cadre du développement durable.

Présentation sommaire de l'état des lieux écologique et socio-économique du secteur natura 2000 de St Maurice et Bussang (SMB) - ZSC uniquement sauf précisions

Cette partie, en raison des nombreuses interrogations des membres présents, n'a pu être abordée entièrement lors de la réunion. Vous trouverez ci-dessous la présentation qu'il était prévu de faire :

- Présentation de la ZSC (Zone Spéciale de Conservation, désignée au titre de la directive Habitats) :

- ⇒ 695 ha,
- ⇒ 3 communes vosgiennes concernées : Bussang, Saint Maurice sur Moselle et Fresse sur Moselle
- ⇒ entre 850 m. d'altitude au sud ouest de la Tête des Allemands ou au niveau de la goutte des Fondateurs et 1223 m. au sommet de la Tête de Felling et même 1240 au Ballon d'Alsace

- **statut foncier** : l'Etat est le propriétaire principal sur la ZSC (forêt domaniale de St Maurice et Bussang) ; les autres propriétaires sont les communes de Bussang (une partie de la chaume du Drumont) et Fresse (forêt communale) ainsi qu'un propriétaire privé aux Neufs Bois

☞ *tableau 1 : statut foncier par commune concernée et superficies en jeu (en ha)*

Commune	Superficie concernée par ZPS SMB * (en ha)	Superficie concernée par ZSC SMB * (en ha)	dont appartenant à la commune considérée :	dont privée (nombre de propriétaires) :	dont autre : (identification)
Fresse	65	10	10	0	0
St Maurice	1070	440	0	14 (1)	426
Bussang	820	245	8	0	237
Le Thillot	105	0			
Le Ménil	140	0			
Ventron	155	0			

* : surface approximative, d'après SIG (Système d'Information Géographique) ;

Pour la ZPS, Zone de Protection Spéciale désignée au titre de la directive Oiseaux, les surfaces correspondent au secteur élargi **St Maurice et Bussang**, qui totalise près de 2355 ha : secteur allant du Hinguenet au Thillot, en suivant la Crête jusqu'au Massif du Grand Ventron hors Réserve Naturelle, plus massif entre le col du Page, Rochelotte et le Géhant.

- **diagnostic habitats** :

Un habitat est une unité écologique en terme de sol, climat, végétation, faune, etc. Il peut couvrir ¼ d'hectare à plusieurs dizaines d'hectares.

- L'habitat dominant est un habitat forestier appelé " hêtraie sapinière " (forêt de hêtre, sapin et épicéa), qui couvre près de 85 % du site. Claude Michel précise que ces milieux nous semblent dominer le paysage ici, mais qu'ils sont en fait rares à l'échelle de l'Europe, d'où leur classement en habitats communautaires - Forêt globalement peu enrésinée : peu de plantations monospécifiques d'épicéas. Présence également de forêts sur éboulis, dominées par l'érable (" érabraies ") sur près de 10% du site, ce qui constitue une des originalités du secteur St Maurice et Bussang. Les érabraies sont des habitats prioritaires de la directive.
- espaces ouverts : moins de 4 % du site avec près de 20 ha de chaumes au Drumont, aux Neufs Bois et une petite partie au Ballon d'Alsace. Une dynamique de recolonisation sur le Ballon d'Alsace et les Neufs Bois, en lisière de forêt domaniale. Bon état de conservation des hautes chaumes sauf au Drumont (fertilisation).
- les habitats d'intérêt communautaire, c'est-à-dire concernés par la directive Habitats, représentent près de 100% de la surface de la ZSC, ce qui justifie la désignation du site au niveau européen. 12,5 % des habitats d'intérêt communautaire sont des habitats " prioritaires " pour la directive européenne (érabraies + hautes chaumes).

NB : Les Hautes chaumes, habitats prioritaires, résultent de l'activité humaine, et mettent en évidence la place de l'homme dans l'objectif de conservation de ces milieux.

Les milieux les plus remarquables du secteur de Saint Maurice et Bussang sont les érablaies et forêts sur éboulis. Le site est dominé par la forêt (hêtraie sapinière et hêtraie d'altitude), mais Hautes Chaumes, tourbières et " mégaphorbiaies " (prairies à hautes herbes dans des clairières humides) représentent une richesse locale originale. Ces milieux seront présentés sur le terrain.

- **diagnostic socioéconomique :**

- gestion forestière : **Didier Mougin (ONF Remiremont, Unité Territoriale de la Haute Moselle)** présente une synthèse des aménagements forestiers des forêts publiques soumises du site. Il s'agit de forêts traitées essentiellement de façon régulière. Certains aménagements récents ont anticipé les préconisations de natura 2000, qui apportent également peu de changement pour les parcelles situées en altitude. Cependant, il sera nécessaire d'intégrer les orientations spécifiques de Natura 2000 lors des révisions d'aménagements prévues ou consécutives à la tempête de 99 et d'ores et déjà de faire évoluer les pratiques sur le terrain en fonction . Un effort d'irrégularisation des peuplements serait par exemple souhaitable, de même qu'un allongement des âges d'exploitabilité. Les objectifs de rentabilité économique et de protection sont très souvent compatibles. Les mesures seront envisagées au cas par cas au regard des diagnostics réalisés, puisque ces forêts ont été inventoriées entre 2001 – 2003 afin d'évaluer leur état de conservation.
- gestion cynégétique : au niveau de la ZSC, 4 lots du GIC de la Haute Vallée de la Moselotte sont concernés : SMB1, SMB2, SMB3 (domaniale) et FRESSE1, suivant les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessous.

Commune	Lot concerné	Surface totale du lot (DDAF 68)	Surface concernée par natura 2000	% de lot concerné
Bussang	SMB 1	768	317	41
St Maurice	SMB 2	734	156	21
St Maurice	SMB 3	1205	365	30
Fresse	FRESSE 1	916	13	1

- gestion agricole : les surfaces agricoles sont presque anecdotiques sur ce secteur ; 3 exploitations agricoles sont concernées : Drumont, Neufs Bois et Jumenterie / Ballon d'Alsace. Il s'agit de pâtures exclusivement, mises en valeur de façon extensive par des troupeaux bovins sauf à la Jumenterie, concernée en partie, où il s'agit de chevaux. Seules les chaumes du Drumont sont fertilisées (lisier, fumier). Seule la chaume des Neufs Bois présente un état de conservation remarquable.

Concernant les contrats natura 2000, **M. Dupont (Parc des Ballons)** rappelle qu'ils prendront la forme de Contrats d'Agriculture Durable (" CAD ") sur les chaumes gérées par des agriculteurs. Les CAD sur les chaumes pourraient être signés cette année dans les Vosges, sous réserve d'une part de crédits suffisants et d'autre part sous réserve de motiver des agriculteurs qui auraient déjà contractualisés les surfaces concernées en PHAE, Prime à l'Herbe proposée aux agriculteurs il y a deux ans. Des contrats ont déjà été discutés sur certains secteurs (ex : La Jumenterie, Rouge Gazon)

➤ Le tourisme

Le secteur de Saint Maurice et Bussang est identifié comme un bassin touristique ouvert sur les 3 régions, principalement via le col de Bussang, la RN 66 en cours d'élargissement qui draine la fréquentation lorraine (agglomération de Nancy-Metz), et la liaison fréquentée avec la Haute Saône via le col des Croix. Il bénéficie d'un tourisme climatique (été/hiver) et rural (fermes auberges, gîtes, itinérance) ainsi que de l'attractivité de plusieurs sites d'accueil et grands sites : Grande Crête, Ballon d'Alsace. Plusieurs centres d'hébergement (classes vertes, tourisme d'affaire et familial) comme Azureva, à Bussang, accueillent le public et contribuent à la notoriété du secteur.

ZSC été : 3 pôles touristiques sur ou autour de la ZSC : le Drumont, le Rouge Gazon et surtout le Ballon d'Alsace, avec fermes auberges, restaurants, hôtels etc. Entre ces pôles, le site est essentiellement fréquenté pour les activités de pleine nature. Un important réseau de sentiers balisés par le club vosgien (environ 40 m de sentier. / ha) et plusieurs refuges associatifs servent à la randonnée pédestre, équestre et au VTT (+ parcours balisés spécifiquement). On recense également comme activités de pleine nature :

- le vol libre : 7 sites de décollage d'importance locale à régionale regroupés sur les pôles touristiques du Ballon d'Alsace, de la Tête de la Bouloie et du Petit Drumont
- l'escalade : 1 site en périphérie de ZSC mais en ZPS, à l'ouest de la Tête de la Bouloie (Roche de l'ours)
- les randonnées motorisées (quad, en développement)

L'essentiel des sites et du réseau d'infrastructures se trouvent sur la crête, en ZSC. Peu d'ajouts pour la ZPS.

ZSC hiver : 3 pôles touristiques avec les domaines alpins du Ballon d'Alsace, du Rouge Gazon et de la Bouloie, bien délimités. Entre ces domaines, l'ensemble de la ZSC est traversée et entourée par un réseau de pistes de fond balisées voire damées. Des circuits raquettes ont été balisés au Ballon d'Alsace et aux Neufs Bois en 2003 - 2004 ; ce réseau est totalement absent côté alsacien. Plus largement au niveau de la ZPS, se rajoutent les stations alpines de l'Ermitage Frère Joseph et du Larcenaire, déjà liées par leurs itinéraires de ski de fond, auxquels s'ajoute un projet de liaison alpine des deux domaines. Une extension englobera la commune du Ménil, qui deviendrait ainsi une station.

Sur le plan qualitatif, la réflexion collective (PNRBV, SMIBA, Conseil Général, SNAM, communes, stations) porte sur l'accueil de tous les usagers (raquettes, jeunes / familles), l'organisation spatiale des activités et la gestion de la fréquentation, ainsi que le soutien aux stations existantes. L'activité hivernale est importante pour l'économie du secteur.

La répartition actuelle des activités définit naturellement des zones de quiétude.

Des documents cartographiques sur la répartition des habitats et leur état de conservation, ainsi que sur les états des lieux touristique et cynégétique seront présentés lors d'une prochaine séance.

M. Mathieu demande si les communes peuvent faire des propositions de modifications de périmètre à surface constante. **M. Michel** que répond cela peut être envisagé ponctuellement, mais que ce sont les mesures qui s'adapteront au contexte à l'intérieur du périmètre.

Monsieur le **Maire de Ventron** et **M. Mathieu** citent le contre exemple des Vintergés, au sein de la Réserve Naturelle du Grand Ventron. **Melle Ulrich** précise que le problème vient du propriétaire et non du contenu du plan de gestion. Elle remarque que ce cas illustre le caractère volontaire de Natura 2000 : le docob n'est pas un document réglementaire, son application est basé sur des contrats moraux rémunérés ou non pour le maintien de bonnes pratiques ou l'amélioration de la gestion actuelle. **M. Dupont** ajoute cependant que bien que le docob ne s'impose pas actuellement (non opposable), l'objectif de conservation est obligatoire pour l'Etat, qui pourrait passer à des mesures réglementaires pour atteindre son objectif si la démarche contractuelle devait échouer (déravage : destruction d'habitat par exemple). D'autre part, il est prévu de mettre en place un système de suivi et d'évaluation des actions retenues. **Melle Vergnon** fait remarquer que le contrôle paraît d'autant plus normal si de l'argent public est accordé, comme pour toute subvention publique. **Monsieur le Maire de Bussang** remarque que si les acteurs locaux sont obligés de passer un contrat, autant s'investir au départ pour en définir les termes concrets avant qu'ils ne soient écrits par quelqu'un d'extérieur. Il souhaite pour cela une participation active des acteurs économiques concernés au côté des élus.

Melle Vergnon cite 4 atouts de la démarche Natura 2000 :

- le classement en Natura 2000 permet la reconnaissance partagée d'un patrimoine naturel collectif précieux, qui pouvait pourtant paraître banal aux habitants du secteur puisqu'il s'agit de leur cadre quotidien ;
- le comité de pilotage local est l'occasion d'un échange, d'une information réciproque et d'une coordination entre les acteurs d'un même territoire pour la gestion de leurs milieux naturels ; il donne prise à la volonté collective face à des initiatives individuelles privées qui pourraient compromettre l'objectif global
- l'affirmation de l'objectif de conservation pousse à des expériences innovantes pour le développement du territoire ;
- le docob se décline ensuite au travers des différents outils réglementaires (PLU, SCOT, aménagements forestiers et plans de gestion forestier ou pastoral) et projets de territoires (plans de paysages, chartes, etc) à qui il peut donner une cohérence et qu'il alimente en éléments de diagnostic.

Monsieur le maire de Ventron fait référence à son expérience de la Réserve du Grand Ventron et de l'élaboration du Plan de paysage sur la communauté de communes de la Haute Moselotte pour expliquer au comité qu'il s'agit en fait d'intégrer l'objectif de protection dans les autres projets de territoire ou projets économiques en cours. Les modalités sont à inventer au cas par cas, au fur et à mesure. Il pense que le rejet initial de Natura 2000 par les élus provient d'une incompréhension initiale et de la volonté naturelle de protéger les intérêts locaux.

Suite à une question sur les contrats, M. Michel rappelle que le docob se constitue d'une analyse scientifique, d'objectifs de développement durable, d'un ensemble de propositions de mesures et de leur cahier des charges (qui permet de justifier des financements et d'élaborer les contrats) et d'indications sur le plan de financement. Les conventions de gestion ou contrats sont passés entre l'Etat et l'Ayant-droit, sur un co-financement Etat-Europe. Pour l'agriculture, ce contrat prendra la forme d'un Contrat d'Agriculture Durable (CAD), contrat anciennement appelé Contrat Territorial d'Exploitation (CTE). Ces contrats préciseront les engagements de l'Etat et du bénéficiaire. Ailleurs, les contrats sont appelés "contrats natura 2000". **L'ONF** rappelle qu'il n'y a pas de superposition du docob avec les outils existants : ainsi le docob ne se substitue pas aux documents réglementaires, le document de référence reste par exemple l'aménagement forestier en forêt publique soumise. Par contre, l'aménagement forestier devra obligatoirement intégrer les orientations du docob lors de sa révision.

M. Michel énonce quelques exemples d'orientations de gestion, dont il rappelle qu'elles ont été validées le 27 mai 2003 dans le cadre du comité de pilotage interdépartemental Hautes Vosges, auquel sont invités tous les élus du site :

- ⇒ en matière forestière, le diagnostic réalisé dans les forêts des Hautes Vosges signale le déficit en forêts âgées, lesquelles abritent de nombreuses espèces intéressantes, dont plusieurs sont concernées par natura 2000 (pic noir, chouette de Tengmalm etc) ; l'objectif est ainsi d'augmenter la maturité des écosystèmes forestiers du site, d'augmenter le nombre d'arbres morts, d'évoluer vers des structures moins régulières etc. Il s'agit également d'inscrire les peuplements concernés dans des séries ou des suites d'intérêt écologique au niveau des aménagements forestiers, dans un souci de cohérence ;
- ⇒ concernant la gestion cynégétique, l'objectif est notamment de tendre vers une gestion la moins artificielle de la faune sauvage (arrêt du nourrissage etc.) mais également une stricte application des minima réglementaires ;
- ⇒ au niveau du tourisme, on s'orientera vers un objectif de statu quo en matière d'équipements touristiques, et d'intégration des projets prioritaires pour le territoire (évaluation de l'impact et accompagnement du projet).

Le prochain comité de pilotage interrégional pour le site Hautes Vosges aura lieu le 15 juin prochain à Munster.

Monsieur le Maire de Ventron résume justement la démarche comme un tronc commun de "règles" ou d'orientations valables pour tout le site, que le groupe de concertation locale de SMB doit maintenant décliner pour son secteur en objectifs opérationnels et en mesures concrètes adaptées.

L'effectif de coq de bruyère (Grand tétras) est demandé. **Melle Vergnon** répond que la mission scientifique qui suit l'espèce recense encore une 100 aine d'oiseaux sur le Massif des Vosges (de la Franche Comté à la frontière allemande du Palatinat), et que leur survie dépend essentiellement de celle de quelques sous-populations situées côté vosgien entre la Crête et Remiremont.

Concernant le projet d'extension de Frère Joseph **M. Thibaut-Leduc** et **Monsieur le Maire du Ménil** insistent sur l'enjeu pour le territoire (emploi, soutien de la station en tant qu'élément économique et symbolique clé). **L'ONF** répond qu'il ne s'agit pas d'empêcher, mais d'inclure dès la conception du projet (concession, tracé) la prise en compte des paramètres écologiques mis en évidence par Natura 2000. Le plus dommageable serait de conduire tout le projet indépendamment, avec un conflit final beaucoup plus

difficile à résoudre qu'en amont. Il est de l'intérêt de tous les porteurs de projets de communiquer dès maintenant au comité de pilotage local (voir le Parc ou l'ONF) le détail des programmes afin qu'ils soient évalués dans la foulée de la concertation actuelle. L'idée est de chercher la meilleure solution technique possible, et d'anticiper sur l'« étude d'incidences »¹ : évaluation de l'impact et préconisations d'intégration, accompagnement des projets. Pour le projet d'extension alpine Ventron - Bussang, qui représente un point de conflit potentiel, **M. Thibaut-Leduc** est d'accord pour examiner sur le terrain des solutions avec le Parc et l'ONF. Le sujet sera abordé sans plus attendre lors de la prochaine réunion de terrain, conformément à la demande des élus et de l'exploitant.

Calendrier prévisionnel de la concertation

La prochaine réunion du groupe de concertation locale de Saint Maurice et Bussang était prévue sur le terrain le samedi 5 juin. **En raison de la période de réserve liée aux élections européennes, cette rencontre sera repoussée au 3 juillet.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

¹ prévues par la loi lorsque les travaux envisagés sont soumis à déclaration administrative et à étude d'impact, ou sont soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau. Les études d'incidences sont réalisées par le porteur de projet et constituent donc un paragraphe supplémentaire dans l'étude d'impact traditionnelle : il s'agit d'évaluer les impacts des projets sur les habitats naturels ou les espèces ayant motivé la désignation du site au titre de natura 2000.



Compte-rendu **Groupe de concertation locale natura 2000** **Secteur Saint Maurice et Bussang** **Samedi 3 juillet 2004.**



Etaient présents le matin : M. François Cunat (Conseiller Général du Canton du Thillot), M. Mangel (Club Vosgien Bussang), M. Antoine Richardin (Maire de Bussang), M. Aimé Chevrier (Maire de Le Ménil), M. François Dieudonné (commune de Fresse sur Moselle), M. Daniel Gégout (Direction Départementale Jeunesse et Sports des Vosges), M. Thibaut Leduc (SAS Leduc - Ermitage du Frère Joseph), M. Yvan Bové (Fédération des Chasseurs - Président du Groupement d'Intérêt Cynégétique Moselle - Moselotte), M. Louis Michel Nageleisen (Président du Groupe Tétràs Vosges), M. Norbert Lefranc (DIREN Lorraine), M. Jacques Lambert (Maire de Ventron), Melle Denise Ulrich (Préfecture des Vosges), M. Didier Mougin (ONF - Unité Territoriale de Haute Moselle), M. Fabien Dupont & Claude Michel (Parc naturel régional des Ballons des Vosges).

Etaient présents l'après midi : M. Mangel (Club Vosgien Bussang), M. François Dieudonné (commune de Fresse sur Moselle), M. Daniel Gégout (Direction Départementale Jeunesse et Sports des Vosges), Melle Denise Ulrich (Préfecture des Vosges), M. Didier Mougin (ONF - Unité territoriale de Haute Moselle), M. Fabien Dupont & Claude Michel (Parc naturel régional des Ballons des Vosges), M. Ferbach (commune de St Maurice sur Moselle), M. Christophe Luttenbacher (propriétaire Rouge Gazon).

Excusés : Azureva, DDAF des Vosges, communes du Thillot (Yves Ceresa), Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (Jean Marc Fontaine), Collin Jurassienne, Foyer de Ski HVSN (Alain Vinel), Syndicat Mixte des Eaux de Presles (Claude Babel)

La deuxième réunion du Groupe de Concertation Locale natura 2000 du secteur " Saint Maurice et Bussang " s'est tenue le samedi 3 juillet 2004 sur le terrain : le matin sur les sites pressentis pour l'extension du domaine skiable du Frère Joseph (Ventron) avec le projet futur de raccordement au domaine du Larcenaire (Bussang) et l'après midi sur les Neufs Bois ainsi que la Tête de la Bouloie. Cette journée a été ponctuée d'un repas pris en commun au Rouge Gazon.

Matinée : projet Frère Joseph

1^{er} arrêt : chalet du Rupt de la Sausse (commune de Le Ménil)

M. Leduc présente le projet d'extension de la station du Frère Joseph et rappelle les enjeux économiques sur ce secteur. Il précise que la concession sur le domaine alpin actuel se termine dans 3 années. Le domaine du Frère Joseph présente un certain nombre d'atouts : label iso 9001 depuis 4 ans, hébergement, restauration sur place, parking etc. C'est un domaine assez équilibré, rentable avec de

bonnes ressources humaines. Par contre, il présente plusieurs inconvénients, notamment l'absence de pistes pour l'accueil des débutants, des problèmes de saturation de clientèle notamment en 2003 - 2004 et la concurrence avec d'autres domaines proches (Métabief). D'autre part la commune de Le Ménil n'est pas considérée comme une " station " et ne bénéficie donc pas des retombées économiques.

D'où l'idée de créer une porte d'entrée supplémentaire sur cette commune, facilitant du même coup l'accès pour les habitants en provenance de Nancy / Metz ou de Haute-Saône. Le secteur du chalet du Rupt de la Sausse constituerait ainsi un des points d'entrée de la future station, moyennant des aménagements de la route actuelle et son déneigement. Sur ce versant ouest du Haut du Rouge Gazon serait également aménagée une nouvelle piste verte ou bleue, venant compléter la piste actuelle au dessus du Pré Hariant (cf 3^{ème} arrêt).

M. Nageleisen (Groupe Tétrás Vosges) s'interroge sur la pertinence de tels investissements sur le massif dans un contexte annoncé de réchauffement climatique ainsi que sur le très fort soutien des collectivités. Il aurait trouvé plus pertinent de miser sur le potentiel nature, en particulier sur la saison estivale.

Il lui est répondu que les porteurs de projet et les financeurs ont intégré cette problématique avec un souci de rentabilité à moyen terme (10 - 20 ans). **M. Lambert (Mairie de Ventron)** tempère les prévisions pessimistes concernant les évolutions climatiques et pense que le problème est plutôt lié à la disponibilité en eau suffisante puisque la réussite du projet dépend de la possibilité de pouvoir fournir de la neige de culture en quantité suffisante. **M. Nageleisen** informe également des risques de pollution microbiologique liée à l'utilisation de la neige artificielle, déjà utilisée à La Bresse et à Gérardmer.

Les élus concernés soulignent enfin l'impact économique d'un tel projet, tant sur l'hiver que l'été.

M Michel (Parc des Ballons des Vosges) conclut qu'il est important de considérer le massif comme un espace multifonctionnel. Un équilibre doit être recherché entre les activités offertes aux usagers en limitant les effets négatifs de l'une sur l'autre même s'il n'est pas toujours facile de démontrer l'importance économique de certaines activités non marchandes (randonnée, promenade etc). Ces préoccupations doivent être recherchées si l'on inscrit le développement dans une logique de durabilité.

2^{ème} arrêt : piste du Bonhomme (versant sud ouest du Haut du Rouge Gazon)

Dans le projet actuel, il est proposé de remplacer le téléski par un téléporté qui descendrait un peu plus bas, au niveau d'un site qui constituerait le " cœur de station ". Pour des problèmes de sécurité, il est prévu d'élargir l'emprise actuelle et de limiter la pénétration en forêt ainsi que les pratiques hors pistes. Afin de bien intégrer le domaine dans le paysage, des dispositions concernant les lisières forestières sont prises en compte (lisières sinueuses, entretien d'une zone tampon entre la forêt et les pistes etc.). La question de la gestion agricole des pistes est évoquée mais M. Leduc privilégierait une gestion en interne pour des questions de souplesse.



Discussion aux abords du télésiège dont il est prévu de se débarrasser pour installer un téléporté

3^{ème} arrêt : projet de création de piste verte - bleue dans le vallon humide de la forêt du Bonhomme

Afin de corriger le manque de piste débutant sur le domaine, il est prévu de créer en site neuf une piste verte ou bleue depuis le sommet du Haut Rouge Gazon jusqu'au cœur de station dont il était question précédemment. Cette piste suivrait en partie le ruisseau et une réserve d'eau serait créée en aval pour la neige de culture. Il ne semble pas y avoir a priori de problème concernant les débits à réserver car l'eau coule bien sur ce secteur et l'aménagement de la piste ne devrait pas nécessiter de gros travaux de terrassements, deux semaines de travaux au maximum. Toutefois, le projet de piste et de retenue d'eau concernent des zones humides qu'il conviendra de diagnostiquer afin de ne pas prendre le risque de détruire des milieux naturels intéressants.

4^{ème} arrêt : site de Rochelotte : extension du domaine Frère Joseph vers Larcenaire

Il s'agit ici d'un projet à plus long terme (10 - 15 ans) qui consisterait à créer une porte d'entrée sur le domaine du Frère Joseph via le domaine du Larcenaire sur la commune de Bussang, offrant du coup une meilleure accessibilité à ce domaine pour la clientèle de la vallée mais aussi pour celle des vallées haut-rhinoises proches. Le projet permettrait de relier les deux domaines par une série de télésièges et de téléportés via la Tête des Corbeaux. Le domaine de la Rochelotte, sur Ventron et Bussang, est actuellement utilisé en hiver pour le ski de fond, avec un domaine de qualité entièrement gratuit, authentique, peu équipé mais sécurisé.



Présentation du projet par M. le Maire de Bussang au Parking de Rochelotte

Après midi : directive Habitats et objectifs de gestion durable

1^{er} arrêt : chaume des Neufs Bois

4% du site natura 2000 Habitats de ce secteur est constitué de Hautes Chaumes, habitat naturel “ prioritaire ” pour la Communauté Européenne. Quand cet habitat est en bon état de conservation, il abrite notamment plusieurs espèces végétales connues comme la Pensée des Vosges, l’Arnica (tabac des Vosges) etc., flore que l’on trouve aujourd’hui sur les Neufs Bois.

La conservation de ces milieux, qui représentent plus de 3000 ha sur les Hautes Vosges, est encouragée à travers le dispositif des mesures agri-environnementales dans le cadre des Contrats d’Agriculture Durable (“ CAD ”) qui remplacent l’ancien dispositif des Contrats Territoriaux d’Exploitation (“ CTE ”). Natura 2000 n’apporte donc rien en ce qui concerne les mesures contractuelles puisque le dispositif existe. D’autre part le Parc avait été missionné par l’Etat pour l’animation de ces mesures agri-environnementales : dans chaque exploitation agricole, un équilibre a été cherché entre les zones de production fourragère (zones de fauche, zones d’épandage) et les secteurs exploités de façon extensive. Les agriculteurs qui s’impliquent volontairement dans ce dispositif et pour une durée de 5 années doivent respecter des cahiers des charges précis (fumure autorisée ou non, chargement minimal et maximal etc.) en l’échange d’une rémunération.

Cette discussion avait notamment été engagée avec l’agriculteur des Neufs Bois où une portion de la propriété est intégrée dans le site natura 2000. Toutefois, le département des Vosges ayant entre temps institué un dispositif concurrent des CTE, l’agriculteur a ici fait le choix de la Prime à l’Herbe. **M. Dupont** souligne que le contrat agri-environnemental n’est pas obligatoire dans le site natura 2000 : le principal est de conserver cette chaume en l’état, ce qui devrait être le cas ici puisque la chaume est pâturée de façon extensive sans fumure ni apport de chaux.

Si jamais il y avait dérapage sur cette chaume, c’est à l’Etat de mettre en œuvre les actions qu’il jugera nécessaire. **M. Dupont** informe que des objectifs ont été fixés à l’échelle de l’ensemble des Hautes Vosges afin de ne pas figer l’état de conservation de chaque chaume prise individuellement.

2^{ème} arrêt : forêt domaniale de St Maurice et Bussang, versant sud de la Tête de la Bouloie

M. Mougin (ONF) propose de s'arrêter devant un peuplement rajeuni sur une assez grande surface il y a une vingtaine d'années : on assiste maintenant à un peuplement serré composé uniquement de hêtres. Désormais, les forestiers cherchent à diminuer les tailles des trouées de régénération afin de limiter ces phénomènes. La question se pose désormais de la gestion future de ces peuplements composés de jeunes hêtres, qui nécessiteraient des interventions coûteuses d'éclaircies.... Dans les sites natura 2000, les orientations vont vers une gestion en futaie irrégulière (favoriser des peuplements avec des arbres de différentes tailles) avec une récolte des arbres à maturité mais en tendant vers une augmentation des diamètres d'exploitation afin de favoriser des structures de forêts mûres, c'est à dire âgées, lesquelles constituent le milieu de vie de plusieurs espèces ayant motivé la désignation du site au niveau européen, notamment le Pic noir qui recherche préférentiellement des hêtres de gros diamètre pour installer sa loge, la Chouette de Tengmalm qui niche dans les loges du Pic noir et enfin le Grand Tétras qui recherche des forêts claires.



Régénération dense de hêtres en forêt domaniale

A la question de M. Ferbach (commune de St Maurice sur Moselle), concernant la valorisation des gros bois, il est répondu que cette question est partiellement réglée par l'implantation d'une nouvelle usine spécialisée en Alsace mais qu'elle mérite d'être approfondie dans le cadre du document d'objectifs. Le Parc des Ballons des Vosges a d'ailleurs commandité une étude sur le sujet à l'interprofession du bois (GIPEBLOR) en 1999 et plusieurs pistes sont en cours d'études.

M. Mougin poursuit sur les orientations natura 2000, dont la plupart ont été anticipées dans le cadre des évolutions de la sylviculture : conservation des arbres morts pour leur rôle important dans la biodiversité et pour le renouvellement de l'humus, maintien d'arbres à cavité, non récolte systématique des chablis dispersés pour des raisons tant économiques qu'écologiques (limiter le dérangement lié à l'exploitation forestière, maintien d'arbres morts), abandon des coupes rases du fait de l'impact paysager et de la dynamique du hêtre etc.

La visite se conclut par le “ marteloscope ” sous le Ballon d’Alsace. Cette parcelle à vocation de formation illustre le type de forêt vers lequel il faudrait tendre dans les sites natura 2000 : arbres de tailles différentes, avec différentes essences (sapin, hêtre etc), maintien de gros bois et de quelques très gros bois, arbres morts etc. La visite de terrain se termine ainsi vers 18h



Visite du marteloscope à St Maurice sur Moselle



Compte-rendu de réunion

Objet : Natura 2000

Groupe de Concertation Locale

secteur “ Saint Maurice et Bussang ”



17h – 8 février 2005 – St Maurice sur Moselle

La troisième réunion natura 2000 du secteur “ Saint Maurice et Bussang ” a eu lieu le 8 février 2005, à 17H00, à St Maurice sur Moselle, sous la présidence de Mme Misson, Sous-Préfète de Guebwiller en charge du dossier natura 2000 sur les Hautes Vosges.

L'ordre du jour comprenait principalement la validation du compte-rendu de la 2^{ème} réunion du Groupe de concertation locale (le 3 Juillet 2004) et la présentation des premières propositions d'objectifs de gestion et de mesures à mettre en œuvre sur le secteur “ St Maurice et Bussang ”.

Etaient présents : voir liste ci-jointe

Etaient excusés : voir liste ci-jointe

M. Claudel, Maire de St Maurice, accueille les participants et leur souhaite la bienvenue. Il rappelle que sa commune est concernée par natura 2000 entre le Ballon d'Alsace et le Rouge Gazon dans le secteur “ Saint Maurice et Bussang ”. Un autre site, vers Servance, est lui rattaché au secteur natura 2000 des “ Ballons Comtois ”. La commune est concernée par ailleurs par une réserve naturelle et des sites classés.

M. Claudel fait part de son inquiétude quant aux lourdes démarches (investissements et révision du Plan Local d'Urbanisme) que nécessiterait l'amélioration du parking du Rouge Gazon, évoqué dans le document de travail dans un but d'amélioration de la qualité d'accueil. De même, il s'émeut des craintes du Club Vosgien au sujet de la déviation du sentier "Haut du Taye – Neufs Bois". Il demande des éclaircissements sur ces aspects.

Mme Misson, Sous-Préfète de Guebwiller, rappelle que le Préfet du Haut-Rhin est le Préfet coordinateur pour les sites interdépartementaux des Hautes-Vosges. Elle remercie les Maires, le Conseiller Général et le Conseiller Régional de leur participation. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion de travail, que les personnes sont invitées *nominativement*, et que la présence du Club Vosgien de Bussang – St Maurice au complet est toléré pour cette réunion.

Mme Misson précise immédiatement qu'il ne s'agit en aucun cas de "supprimer" le sentier pédestre du secteur des Neufs Bois. Par contre il serait souhaitable qu'il ne puisse pas servir aux raquettes en hiver. Un

itinéraire spécifique, plus bas, serait à étudier par l'ONF en lien avec le Club vosgien et les Accompagnateurs en Moyenne Montagne, qui souhaitent contrôler l'extension de cette pratique. De plus un projet d'itinéraire attractif complémentaire permettrait de satisfaire sur St Maurice les attentes du public extérieur tout en canalisant la fréquentation sur des zones moins fragiles que les hauts. Dans le même temps, les usagers locaux, qui connaissent le sentier de crête, restent libres d'utiliser cet itinéraire plus confidentiel.

1- Validation du compte rendu de la 2^{ème} réunion du Groupe de Concertation Locale, sur le terrain (03/07/2004)

Le compte-rendu de la précédente réunion du 3 Juillet est validé.

2- Premières propositions d'objectifs de gestion durable sur le secteur Saint Maurice et Bussang, actions à mettre en œuvre (document de travail joint lors de l'invitation à la réunion)

Concernant les orientations de gestion sylvicole du projet de document d'objectifs, **Melle Vergnon (ONF Remiremont)** précise qu'elles ne constituent pas une révolution de la sylviculture pratiquée dans le secteur mais offrent une opportunité pour progresser en matière de conservation et de renforcement de la biodiversité. Elle rappelle que le document opérationnel de gestion des forêts des collectivités reste le plan d'aménagement forestier : ces plans intégreront les orientations natura 2000 au fur et à mesure de leurs révisions, voire lors de révision anticipée si cela est nécessaire et si les communes propriétaires sont d'accord.

Melle Vergnon expose les principes de gestion qui présideront à la révision de l'aménagement de la forêt domaniale de St Maurice et Bussang :

- la hêtraie sommitale et les secteurs peu accessibles comme Morteville resteront des sites " naturels " sans intervention ;
- dans le reste de la forêt, on privilégiera la production de gros bois de qualité : il s'agira de favoriser des forêts mûres, où l'on passera en coupe tous les 15-20 ans plutôt que tous les 8 ans. La forêt sera donc gérée de façon plus " naturelle ", en respectant des périodes d'exploitation de façon à garantir la quiétude dans les secteurs les plus sensibles (en gros entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} juillet où la faune est plus particulièrement vulnérable).

Melle Vergnon insiste sur l'importance du maintien d'arbres " à vocation biologique " en forêt (c'est à dire : arbres morts, arbres à cavités, bas-branchus etc.) car ces arbres hébergent une faune et une flore remarquables.

Elle souligne que ces évolutions pourront être encouragées par des contrats rémunérés entre l'Etat et les propriétaires forestiers : les contrats natura 2000. Elle évoque les premiers contrats natura 2000 qui vont être signés avec les communes côté alsacien, sur le site natura 2000 des Vosges du Sud (au sud du Bramont jusqu'au Ballon d'Alsace et Rossberg). Elle rappelle que ces contrats sont volontaires. Dans les Vosges du Sud, les contrats visent notamment à conserver des îlots de forêts non exploités (" îlots de sénescence ") pendant 30 années : la perte de récolte de bois est prise en charge par l'Etat.

A la question de **M. Cunat, Conseiller Général et Maire de Ramonchamp**, concernant les orientations liées à la pratique de la chasse dans les sites natura 2000, **Melle Vergnon** estime que la priorité est de réaliser le plan de chasse. Concernant les autres aspects de la gestion cynégétique, comme la circulation

des chasseurs en véhicule motorisé, les communes sont appelées à prendre certaines dispositions dans le cadre des cahiers des charges des lots de chasse. Chaque commune devrait en effet pouvoir préciser les orientations natura 2000 dans ces cahiers des charges, sachant qu'il existe des réglementations générales qui s'appliquent à tous, notamment pour ce qui concerne le nourrissage des animaux.

A ce sujet, **M. Bové, de la Fédération des Chasseurs**, est favorable à une interdiction du nourrissage au-delà de 600 m. d'altitude. Afin de favoriser la quiétude dans des secteurs plus sensibles, il est également d'accord pour limiter les battues après le 15 décembre plutôt qu'après le 1^{er} décembre comme le proposent le Parc et l'ONF. Après cette date, la chasse reste possible mais sous la forme de poussée silencieuse. Concernant l'utilisation de chiens dans ces mêmes zones sensibles, la discussion reste ouverte au cas par cas, lot de chasse par lot de chasse suivant la situation géographique etc.

Concernant les contrats natura 2000, **M. Dupont (Parc des Ballons)** rappelle qu'ils prendront la forme de Contrats d'Agriculture Durable ("CAD") sur les chaumes gérées par des agriculteurs. Les CAD sur les chaumes pourraient être signés cette année dans les Vosges, sous réserve d'une part de crédits suffisants et d'autre part sous réserve de motiver des agriculteurs qui auraient déjà contractualisés les surfaces concernées en PHAE, Prime à l'Herbe proposée aux agriculteurs il y a deux ans. Il regrette que ces deux mesures (CAD d'une part et PHAE d'autre part) soient concurrentes sur les sites natura 2000.

Pour ce qui est des autres usages, **M. Michel (Parc des Ballons)** présente une carte des sensibilités biologiques sur le secteur "St Maurice et Bussang". Cette carte se base essentiellement sur l'espèce "Grand Tétrás", espèce indicatrice de la qualité des écosystèmes forestiers : en effet, si cette espèce est présente, on trouve alors également d'autres espèces d'intérêt communautaire (ayant motivé la désignation du site au niveau européen), comme le Pic noir ou encore la Chouette de Tengmalm. Concernant le Grand Tétrás, **M. Michel** rappelle qu'il s'agit d'enjeux à court terme puisque l'espèce est en limite d'extinction sur le massif vosgien : natura 2000 constitue certainement la dernière chance pour cet oiseau. A très court terme, il est donc important, si l'on veut conserver cette espèce, d'assurer la survie des derniers individus présents. A moyen terme, il s'agit de favoriser la reconquête d'anciens territoires où était noté l'oiseau. **M. Michel** précise que ce que l'on fait pour le Tétrás sera favorable à la biodiversité en général. Il rappelle enfin que l'espèce a besoin de zones de quiétude, notamment en hiver puisque l'espèce perd du poids pendant cette période pour lutter contre le froid.

La carte de zonage des sensibilités est déjà connue des fédérations sportives et des accompagnateurs en moyenne montagne : ils peuvent sur cette base proposer des manifestations ou des sorties qui évitent les secteurs sensibles.

M. Ceresa, Maire du Thillot, s'interroge sur la question des quads. **Mme Misson** rappelle que les routes ou chemins fermés à la circulation motorisée le sont également aux quads. Elle considère qu'il faut en premier lieu faire respecter la législation existante. Elle évoque à ce sujet les opérations coup de poing organisées à son initiative dans le Haut-Rhin, ainsi que des plans de circulation intercommunaux. **M. Matthieu (La Jumenterie)** regrette que les chevaux soient également considérés comme des véhicules et qu'ils soient donc soumis à la réglementation concernant les véhicules motorisés.

Au sujet des activités hivernales, **M. Lambert, Maire de Ventron**, informe que la commune est en période de renouvellement de concession pour le ski. Il souhaite également que l'on développe des itinéraires spécifiques "raquette". **M. Richardin, Maire de Bussang**, précise que la commune a un projet d'extension du domaine skiable sur le versant nord de la Bouloie.

Pour le projet d'extension Ventron - Bussang, qui représente un point de conflit potentiel, **M. Thibaut-Leduc** est d'accord pour examiner sur le terrain des solutions avec le Parc et l'ONF. Le sujet sera abordé sans plus attendre lors de la prochaine réunion de terrain, conformément à la demande des élus et de l'exploitant

A la question du Club Vosgien sur le tracé du nouveau sentier sous les Neufs Bois, **Mme Misson** propose qu'il soit étudié entre l'ONF, le Club Vosgien, les élus et le gérant des domaines skiables de la zone. Des financements natura 2000 seront recherchés et une évaluation des coûts devra être proposée lors de la prochaine réunion du Groupe de Concertation Locale.

Concernant les interrogations de **M. Dieudonné, élu de Fresse sur Moselle**, sur les contrats natura 2000, il est précisé qu'ils seront établis entre l'Etat et le propriétaire des forêts. Pour les forêts de Fresse sur le ban du Thillot, le contrat serait ainsi signé avec Fresse.

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme Misson** propose de se retrouver lors d'une quatrième réunion du Groupe de Concertation Locale, afin notamment de valider les fiches actions qui détailleront les actions retenues. A cette issue, le document d'objectifs du secteur sera donc terminé.



Compte-rendu de réunion

Objet : Natura 2000

Groupe de Concertation Locale

secteur “ Saint Maurice et Bussang ”



14h30 – 3 février 2006 – Le Ménil, salle des vestiaires

La quatrième réunion natura 2000 du secteur “ Saint Maurice et Bussang ” a eu lieu le 3 février 2006, à 14h30, au Ménil, sous la présidence de M. Varcin, Sous-Préfet de Guebwiller en charge du dossier natura 2000 sur les Hautes Vosges.

Etaient présents : voir liste ci-jointe

Etaient excusés : voir liste ci-jointe

M. Côme, Maire du Ménil, accueille les participants et leur souhaite la bienvenue. Trois points sont à l'ordre du jour

Point 1 - Validation du compte rendu de la 3^{ème} réunion du Groupe de Concertation Locale à St Maurice sur Moselle (le 08/02/2005)

M. Michel, Chargé de mission Environnement du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, rappelle le calendrier des concertations liées à natura 2000 sur ce secteur depuis 2004. Il s'agit de la 4^{ème} réunion de ce Groupe de Concertation, le dernier rendez-vous du 8 février 2005 ayant permis de se mettre d'accord sur les grandes orientations de gestion.

Le compte rendu de cette dernière réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point 2 - Validation des fiches actions (document de travail ci-joint)

Les fiches relatives aux actions qui sont retenues sur le site natura 2000 du massif de St Maurice et Bussang sont validées, avec les remarques et compléments suivants :

- Action P2 *renforcer les tournées de surveillance* : **M. Vaxelaire, Maire de La Bresse** et Conseiller Général du Canton de Saulxures sur Moselotte, précise que la commune de La Bresse contribue financièrement à la réalisation de tournées équestres sur son ban communal, dans le cadre d'une action expérimentale réalisée en partenariat avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et l'ONF sur les sites des Hautes Vosges les plus visités.

- Action F2 *favoriser les stades sénescents en forêt de production* :

- ⇒ à la question de **M. Richardin, Maire de Bussang**, sur la base de calcul des pertes liées à la non-exploitation de bois dans les îlots de sénescence, il est répondu qu'il s'agit d'un forfait calculé sur la base des cours actuels, en fonction des essences, et que le contrat natura 2000 ne sera donc pas réajusté suivant les évolutions des cours du bois dans les trente prochaines années. Toutefois le versement de ce forfait serait intégralement versé à la commune après la signature du contrat.
- ⇒ **M. Dieudonné, élu de Fresse sur Moselle**, puis **M. Vaxelaire** rappellent également les décisions volontaires des communes par rapport à la conservation de bois morts en forêt. Natura 2000 peut être une opportunité pour reconnaître voire soutenir ces initiatives.
- ⇒ Enfin **M. Fabbri, de la DDAF des Vosges**, souligne qu'un contrat natura 2000 " îlot de sénescence " devra obligatoirement être assorti d'un autre contrat. A ce sujet, **M. Dupont du Parc des Ballons des Vosges** précise qu'il peut s'agir par exemple d'une démarche d'information des habitants (panneaux d'information), comme cela s'est fait pour les contrats natura 2000 signés côté alsacien sur le site pilote natura 2000 des Vosges du Sud.

- Action Ch1 *mettre en cohérence les cahiers des charges des lots de chasse*, il est bien rappelé que les modalités de gestion cynégétique (aspects liés à la circulation des chasseurs en véhicule en forêt, agrainage, chasse " silencieuse " etc) sont négociées au niveau des communes avec les locataires concernés, nonobstant les règles générales qui s'appliquent au niveau départemental. A ce sujet **M. Fabbri** informe que le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est en cours de rédaction au niveau de la Fédération Départementale des Chasseurs : il fixera un cadre réglementaire sur le département.

Ces remarques formulées, le document d'objectifs sectoriel " St Maurice et Bussang " est donc validé. La validation *officielle* sera toutefois effective dans le cadre du Comité de Pilotage Interdépartemental des Sites natura 2000 des Hautes Vosges qui devrait se réunir en mai 2006.

Les propriétaires et gestionnaires qui le souhaitent se verront donc prochainement proposés des contrats natura 2000.

Point 3 - Propositions d'ajustements des périmètres natura 2000

Les propositions d'ajustements des périmètres natura 2000 sont présentées pour information au Groupe de Concertation Locale (annexe ci-jointe). **M. Dupont** précise que tous les acteurs concernés n'ont pas encore été rencontrés.

Globalement, les membres présents s'expriment favorablement pour retenir au final UN seul périmètre natura 2000 ZSC (Zone Spéciale de Conservation, désignée au titre de la directive Habitats) et ZPS (Zone de Protection Spéciale, désignée au titre de la directive oiseaux), afin de simplifier la gestion et les zonages sur ce territoire.

M. Vaxelaire puis **M. Lefranc de la DIREN Lorraine** précisent qu'il sera nécessaire de proposer un argumentaire scientifique qui justifie l'extension de la ZSC sur le périmètre actuel de la ZPS.

Concernant les modifications de périmètres, **M. Dupont** propose que l'on examine également prochainement de nouveaux contours autour du domaine du Frère Joseph, cette étape accompagnant la réflexion actuelle sur le réaménagement de la station.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Varcin** remercie les participants et lève la séance.

➤ **ANNEXE 3, CAHIER III : ORGANISATION DE LA CONCERTATION SUR LES HAUTES VOSGES**

Niveau	Instance	Rôle	Remarques
Inter-régional	Comité de pilotage interdépartemental des sites natura 2000 des Hautes-Vosges, présidé par le Préfet du Haut-Rhin, Préfet coordinateur 150 membres : communes, EPCI, administrations, usagers, associations concernés etc.	Validation officielle des documents d'objectifs, cadrage et mise en cohérence entre départements et entre secteurs de concertation	- 4/10/2001 : installation, désignation de l'opérateur des sites et organisation de la concertation - 27/05/2003 : validation des objectifs de gestion durable en matière agricole, sylvicole et cynégétique - 15/06/2004 : discussion sur les orientations de gestion durable en matière de tourisme, sports et loisirs. Validation des documents d'objectifs sectoriels des secteurs Tête des Faux et Deux Lacs. - 02/06/2005 : validation des orientations de gestion durable en matière de tourisme, sports et loisirs. Validation des documents d'objectifs sectoriels des secteurs Tanet et Petit Ballon.
Inter-régional	Groupes de travail thématiques : agriculture, forêt, chasse, tourisme	Concertation Validation des objectifs de gestion valables pour l'ensemble des sites natura 2000 des Hautes Vosges	- 28/01/2003 : validation de l'état des lieux et des objectifs de gestion durable en matière agricole - 28/01/2003 : validation des grandes orientations de gestion forestière et cynégétique Hautes Vosges
Inter-régional	Comité syndical du Parc naturel régional des Ballons des Vosges 66 membres (conseillers régionaux, généraux, 24 communes, 3 villes portes, chambres consulaires, ONF, conseils économiques et sociaux et associations)	Instance de concertation et de décision du Parc	- 25/05/2003 : présentation de l'état des lieux de la gestion sylvicole, cynégétique et agricole, des objectifs de gestion durable sur les sites natura 2000 des Hautes-Vosges
Inter-régional	Equipe Projet natura 2000 : Parc, ONF 68, 88, 70 & 90, Conservatoire des Sites Lorrains, Chambre d'Agriculture 68, DIREN Lorraine, Alsace & Franche-Comté	Pilotage de natura 2000 sur les Hautes Vosges	- 1 réunion par trimestre environ
Inter-régional	Bureau Technique de Programmation : équipe projet + Préfectures 68, 88, 70, 90 et Sous Préfecture de Guebwiller	Pilotage de natura 2000 sur les Hautes Vosges	- 2 réunions annuelles
Secteurs natura 2000	Groupe de Concertation Locale (Tête des Faux, Tanet Deux Lacs, Hohneck, Markstein, Grand Ballon, Petit Ballon, Ventron, Saint Maurice et Bussang, Ballons Comtois, Freundstein, See d'Urbès, Schlossberg) : 30 à 50 membres suivant les secteurs Présidence : Préfet du Haut-Rhin et Sous-Préfet concerné	Concertation locale par secteurs, suivi et validation des document d'objectifs sectoriels	- 4 à 5 réunions par secteur
Secteurs natura 2000	Groupes thématiques par secteur	Concertation sur des thèmes précis : gestion de zones humides, espèces particulières etc.	

Parc naturel régional des Ballons des Vosges, juin 2006.

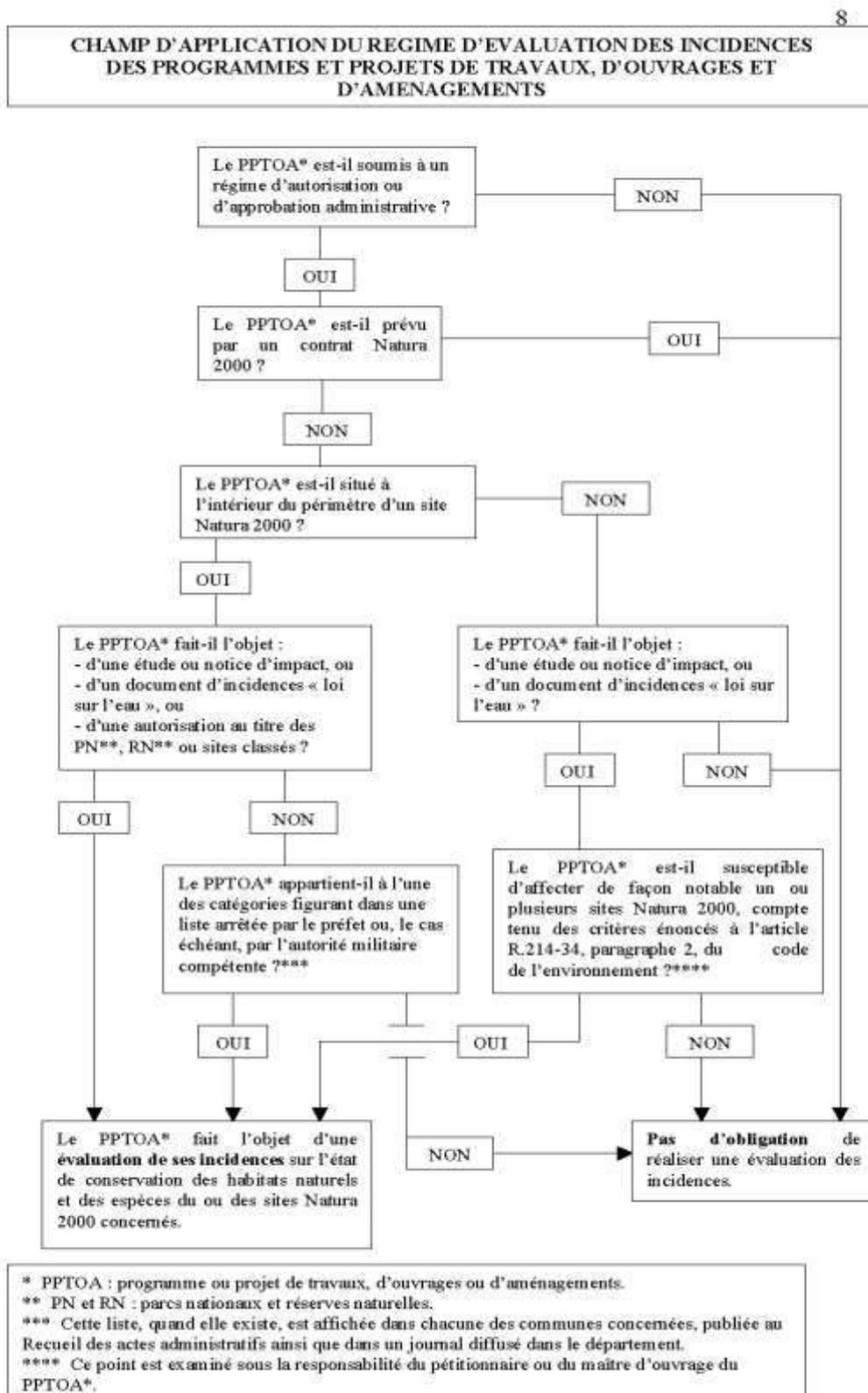
Document d'objectifs Natura 2000, site des Hautes Vosges, 2006 – 2011. Secteur Saint Maurice et Bussang

Cahier 3 : annexes administratives et données bibliographiques.

**➔ ANNEXE 4, CAHIER 3 : CHAMP
D'APPLICATION DU REGIME
D'EVALUATION DES INCIDENCES
AU TITRE DE NATURA 2000**

Quand réaliser une étude d'incidences au titre de natura 2000 ?

(extrait de la circulaire DNP/SDEN n°2004-1 du 5 octobre 2004 relative à l'évaluation des incidences des programmes et projets, d'ouvrages ou d'aménagement susceptibles d'affecter de façon notable les sites natura 2000).

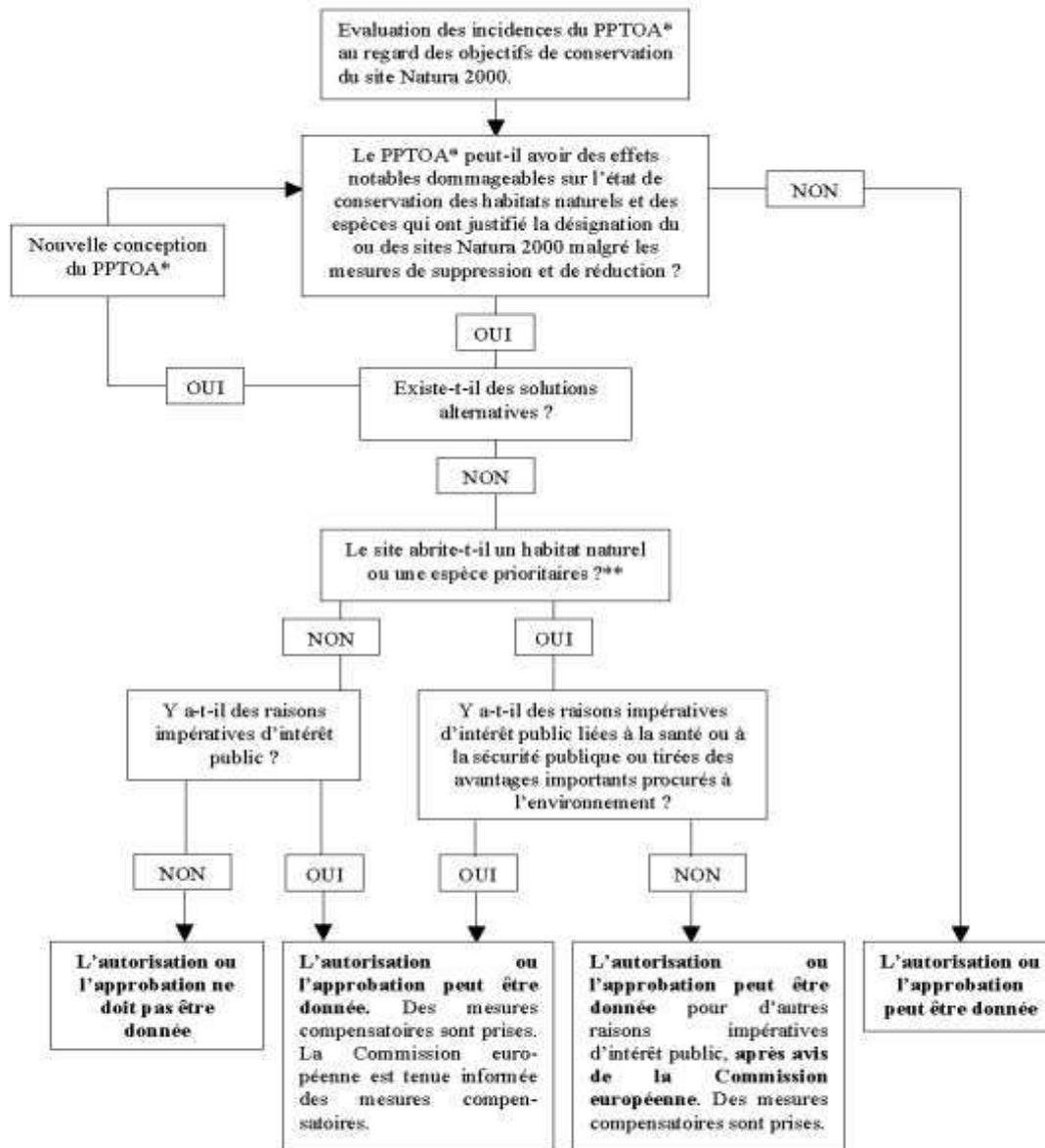


Et après... ?

(extrait de la circulaire DNP/SDEN n°2004-1 du 5 octobre 2004 relative à l'évaluation des incidences des programmes et projets, d'ouvrages ou d'aménagement susceptibles d'affecter de façon notable les sites natura 2000).

16

EXAMEN DES PROGRAMMES ET PROJETS DE TRAVAUX, D'OUVRAGES ET D'AMENAGEMENTS



* PPTOA : programme ou projet de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements.

** Les habitats naturels et les espèces prioritaires figurent dans l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L.414-1-I du code de l'environnement.

**➔ ANNEXE 5, CAHIER 3 :
BIBLIOGRAPHIE**

Bibliographie Hautes Vosges, secteur Saint Maurice et Bussang

- CECONELLO A., 1991** - Inventaire des forêts subnaturelles du Massif Vosgien ; Mémoire de D.E.S.S., Université de Paris - ENGREF : 98 p.
- CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE, 1997** - Schéma directeur de desserte : secteurs Vosges Montagne Sud & Bruyère Gérardmer.
- CONSEIL GENERAL DES VOSGES, 2002** - Charte d'environnement du département des Vosges ; tome 1 : diagnostic / 62 p – tome 2 : objectifs / 108 p. Janvier 2002.
- CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS, 1996** - Inventaire des Espaces Naturels Sensibles du Département des Vosges - Rapport final ; Conseil Général des Vosges/ Agence de l'Eau Rhin-Meuse / Conseil Régional de Lorraine : 282 p. + fiches + annexes.
- COUDERCHET L., BAILLY G., 1998** - Habitats naturels et potentiels des Hautes-Vosges : 35 p + carte + SIG - Espace Environnement/Développement, Besançon.
- DAT-CONSEILS, 1999** - Définition d'un schéma de préservation et de mise en valeur des paysages et du patrimoine du site du Rouge Gazon - commune de Saint Maurice sur Moselle. DIREN Lorraine : document de travail juillet 1999 : 20 p.
- DAT-CONSEILS, CERREP, 1991** - Participation à l'élaboration d'un plan de mise en valeur estivale du secteur de la Jumenterie au Ballon d'Alsace. commune de Saint-Maurice-sur-Moselle.
- DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET Lorraine, 1999** - Orientations régionales forestières pour la Lorraine - approbation ministérielle du 1^{er} octobre 1998 : 61 p + indicateurs (2 tomes).
- INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL** - Missions photographique de l'IGN : 1995, 1997, 1998...
- INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL** - Missions photographique 1989 dans le département des Vosges, 1985 puis 1998 dans le département du Haut-Rhin. Clichés aériens infrarouge concernant le Massif Vosgien
- KALYSTEO SARL, 2003** – Enjeux et avenir du tourisme hivernal dans les Vosges ; bilan-diagnostic, enjeux et orientations ; orientations stratégiques et principes d'intervention - étude réalisée pour le compte de l'Association du Massif Vosgien – département des Vosges, mars 2003 : 88 p.
- KLEIN J. L., 1989** - La gélinotte des bois (*Bonasia bonasia rupestris*) dans les Vosges méridionales : écologie hivernale et gîtes sous la neige ; In *Ciconia volume 13, fascicules 1-2*, Bitche : pp 59-82.
- LABIGAND G., MUNIER M., 1986** - Impact du ski sur une population de Grand Tétras ; *Colloque interrégional d'ornithologie et de mammalogie*, Saint-Dié ; In *Ciconia, volume 10* : pp 174-175.
- LIGUE pour la PROTECTION des OISEAUX d'Alsace, 2004** – La Bondrée apivore, le Faucon pèlerin et la Pie-Grièche écorcheur dans la ZPS Hautes Vosges ; étude commanditée par la DIREN Alsace – novembre 2004 : 26 p. + couches SIG.
- MALTHIEUX L., 1994** - Extension du réseau de desserte forestière de 1827 à 1993 sur 4 forêts domaniales vosgiennes, classées pilotes pour la protection du Grand Tétras ; BTS productions forestières : 50 p.
- MATHIEU Henri, 1983** - Histoire du Val d'Agne et de la chaume du Rouge Gazon ; In *Les Vosges, 1983/4* : pp 10-11.
- MORIZOT J.-A., 2006** – Les chaumes de la Haute Moselle des origines à la libération –étude historique ; In *Bulletin de la Haute Moselle, n°30, 4^{ème} trimestre 2006* : pp 10 – 30.
- OCHSENBEIN G., 1992** - Une troisième station vosgienne du verâtre ; In *Bull. Assoc. Philom. d'Alsace et de Lorraine, 1991, 27* : pp 41.
- OFFICE des GALLIFORMES de MONTAGNE, ONC, MAGNANI Yann, 1998** - Grand Tétras : cartographie (1/200000^{ème}) des zones occupées depuis le début du siècle / depuis 1975 / en 1989 - Programme de recherche OGM 031 et 020.

- OFFICE des GALLIFORMES de MONTAGNE, ONC, MAGNANI Yann, 1998** - Vosges : relation âge des peuplements / présence du Grand Tétras - Carte au 1/200000^{ème} des parcelles forestières sur lesquelles l'âge maximum des peuplements est égal ou supérieur à 120 ans et des zones de présence du Grand Tétras sur les unités naturelles - Indices de sélection des vieux peuplements par unité naturelle (tableau) - Programme de recherche OGM 031 et 020.
- OFFICE NATIONAL DES FORETS** - Base de données des éléments naturels remarquables : fiches A50R : sous forme papier + base de donnée informatique.
- OFFICE NATIONAL DES FORETS** - Plans d'aménagement sylvicole des forêts relevant du régime forestier.
- OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE, 1991** - Directives de gestion dans les forêts à Grand Tétras du Massif Vosgien : 5 p + 2 annexes.
- PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES, 1993** – Patrimoine géologique, minéralogique et minier du Parc naturel régional des Ballons des Vosges – sites expertisés en Franche Comté, Lorraine et Alsace , sélection des sites d'intérêt majeur : fiches.
- PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES, 1998** - Charte révisée 1998 - 2008 : rapport de la charte (119 p) + annexes réglementaires + carte au 1/100000^{ème} et inventaire des patrimoines. Charte approuvée le 5 juin 1998 par décret du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.
- PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES, 2003** - Mise en œuvre des Directives Habitats et Oiseaux sur les Hautes-Vosges - Diagnostic écologique et socio-économique : hautes chaumes et activités agricoles : 35 pages. Janvier 2003.
- PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES, 2003** - Mise en œuvre des Directives Habitats et Oiseaux sur les Hautes-Vosges – éléments de diagnostic écologique et socio-économique : forêt, gestion sylvicole, gestion cynégétique : 19 pages + annexes – mars 2003.
- PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES, 2005** - Mise en œuvre de la Directive Habitats sur les Hautes-Vosges - Tourisme, sports et loisirs sur les Hautes Vosges : diagnostic socio-économique, propositions d'objectifs de gestion durable et prise en compte des espèces de la directive Oiseaux : 31 pages + annexes – juin 2005.
- SOCIETE BOTANIQUE D'ALSACE, 2000** – La flore montagnarde de la vallée de Masevaux et du Ballon d'Alsace : séances d'études du 1^{er} et du 2 juillet 2000 ; In *Bulletin. de Liaison n°11 de la Société Botanique d'Alsace, décembre 2000* : pp 39 – 47.
- UNIVERSITE DE METZ, 1998** - Les Hautes-Chaumes des Vosges : état des lieux en vue de nouvelles mesures agri-environnementales ; Laboratoire de Phytoécologie - Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : 18 p. + annexes + 72 cartes (faciès de végétation).
- WEBER Jean, 1996** - Souvenirs du Rouge Gazon ; In *Les Vosges, 1996/1* : pp 10-11.

➔ ANNEXE 6, CAHIER 3 :
GLOSSAIRE

Glossaire

- **acidiphile** : espèce **acidiphile** = qui préfère les sols acides ; exemple : canche flexueuse, myrtille...
- **arctico-alpine** ; espèces **arctico-alpines** : espèces animales ou végétales originaires des steppes continentales froides asiatiques et présentes en France sous la forme de relictés glaciaires, là où les conditions écologiques (climat...) ont permis leur maintien depuis les dernières glaciations, il y a environ 10 000 ans (notamment : Alpes, Vosges). Exemple : Pulsatille blanche (*Pulsatilla alba*)
- **chaumes** ou **Hautes-Chaumes** : pâturages sur les sommets des Ballons des Vosges ; on retrouve ce terme en Charente, Saintonge, dans les Alpes et en Bourgogne, où les chaumes désignent souvent des terrains maigres, peu productifs, isolés ou déserts ; le terme apparaît pour la première fois en 1492 dans les comptes d'un collecteur d'impôts vosgien... (FELTRE M., 1987).
- **écotype** : population locale d'animaux ou de plantes qui présente des caractères particuliers engendrés par une sélection naturelle elle-même régie par les facteurs du milieu.
- **endémique** : espèce **endémique** = espèce vivante confinée dans une aire géographique particulière
- **eutrophe** : sol **eutrophe** : riche en éléments nutritifs
- **géophyte** : plante **géophyte** = plante vivace qui possède des organes souterrains tels que : bulbe (exemple : jonquille, scille à deux feuilles), rhizome...
- **héliophile** : espèce **héliophile** = plante qui ne peut se développer qu'en pleine lumière ; exemple : chêne pédonculé, digitale à grandes fleurs...
- **hygrophile** ; espèce qui affectionne les milieux humides (exemple : parnassie des marais, roseau, populage des marais...)
- **hygrosciaphile** : espèce **hygrosciaphile** : espèce recherchant des conditions d'ombre et de forte humidité atmosphérique ; exemple : scolopendre (fougère), stellaire des bois...
- **mégaphorbiaie** : prairie de hautes herbes sur sols profonds et riches en terre fine. Ce type de milieu se développe de façon naturelle au bord de cours d'eau, où l'on rencontre notamment, dans les Vosges : la renoncule à feuille d'aconit, le cerfeuil hirsute, le crépide des marais etc.
Sur les pentes des cirques glaciaires du massif vosgien, on distingue en particulier :
⇒ *la calamagrostidaie*, riche en graminées hautes comme la calamagrostide des bois, le fromental, le pâturin de chaix etc, généralement sur versants sud et est ;
⇒ *l'adénostylaie*, caractérisée notamment par des plantes de la famille des Astéracées (Adénostyle, Laiterons), s'installe préférentiellement sur les versants nord ou en position ombragée.
- **oligotrophe** ; espèce **oligotrophe** : espèce végétale s'accommodant d'un milieu très pauvre en éléments nutritifs (exemple : arnica, canche flexueuse...)
- **orophyte** : espèce **orophyte** = espèce adaptée au milieu montagnard
- **S.I.G.** : Système d'Information Géographique : logiciel permettant de coupler des informations cartographiques et des bases de données
- **Shannon** ; diversité de **Shannon** : indice permettant de quantifier la diversité spécifique d'une population par l'observation du nombre d'espèces d'une part et la proportion de chaque espèce d'autre part.
- **subalpin** : étage subalpin = étage de végétation situé au-dessus de la limite naturelle des arbres
- **subnaturelles** ; **forêts subnaturelles** : forêts proches de l'état naturel, non ou peu exploitées depuis des décennies ; pour s'entendre sur cette notion de forêt subnaturelle, tout est question de définition, laquelle varie en fonction du massif montagneux et du pays considérés ; par exemple, la définition du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt français est la suivante (C. BARTHOD, 1997) : les habitats considérés comme subnaturels doivent remplir six conditions : 1/ présence uniquement d'espèces indigènes issues du stock dendrologique régional mis en place à partir de l'Holocène ; 2/ limitation des espèces indigènes à du matériel génétique autochtone ; 3/ régénération uniquement par voie naturelle ; 4/ traitement sylvicole passé en futaie ; 5/ absence depuis au moins 40 ans d'interventions significatives sur la composition et la structure des peuplements ; 6/ présence de bois morts sur pied et au sol, ainsi que d'arbres sénescents
- **thalweg** (ou talweg) : ligne joignant les points les plus bas d'une vallée
- **thermophile** ; plante **thermophile** : plante qui croît de préférence dans les sites chauds et ensoleillés (exemple : genêt sagitté, carline acaule etc.)
- **vicariance** : phénomène biogéographique dans le quel des espèces distinctes du point de vue taxonomique occupent des milieux aux caractères écologiques analogues dans des régions géographiques différentes.
- **zone tampon d'un secteur donné** : zone dans laquelle toute perturbation peut avoir un effet sur ce secteur donné